

Recueil des délibérations

du 14 octobre 2011

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 223**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 OCTOBRE 2011

<u>Délibération N° 2011/14</u>	ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE	Page 5
<u>Délibération N° 2011/15</u>	EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 DÉCISION MODIFICATIVE N°2	Page 7
<u>Délibération N° 2011/16</u>	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2011	Page 11
<u>Délibération N° 2011/17</u>	OUVERTURE DU CONTINGENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2012	Page 13
<u>Délibération N° 2011/18</u>	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012	Page 15
<u>Délibération N° 2011/19</u>	PRÉPARATION DU 10^{ème} PROGRAMME	Page 19

OCTOBRE 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

**DÉLIBÉRATION N° 2011/14 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.213-33,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des deux vice-présidents du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu premier vice-président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau

Monsieur Jean-Pierre FLORENTIN

ARTICLE 2 :

Est élu second vice-président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau

Monsieur Gilbert BAUER

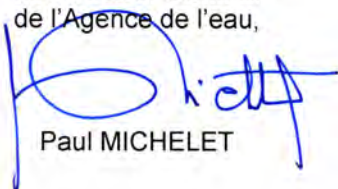
ARTICLE 3 :

Le mandat du premier vice-président et du second vice-président commenceront à courir à compter du 24 octobre 2011.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général et le Président du Conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHÉRMAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

**DÉLIBÉRATION N° 2011/15 : EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R213-32, R213-39 et R213-41,
- Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux budgets, notamment son article 16,
- Vu la circulaire n° 2MPAP-10-3036 du 19 juillet 2010 de la Direction du Budget relative à la préparation des budgets des opérateurs pour l'année 2011,
- Vu la délibération n° 2010/20 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse portant adoption du budget pour l'exercice 2011, et approuvé de manière tacite par les autorités de tutelle,
- Vu la délibération n° 2011/03 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse portant adoption de la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2011, et approuvé de manière tacite par les autorités de tutelle,
- Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

Le budget 2011 après décision modificative n° 2 est adopté tel qu'il est présenté par le Directeur Général de l'Agence.

Le compte de résultat abrégé prévisionnel du budget de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est arrêté à la somme de + 5 627 200 €.

ARTICLE 2

Les montants plafonds des quatre chapitres de dépenses suivants sont arrêtés aux sommes de :

- Chapitre Personnel..... 14 572 600 €
- Chapitre Fonctionnement..... 22 298 300 €
- Chapitre Intervention..... 132 978 700 €
- Chapitre Investissement..... 34 170 100 €

et les montants des chapitres de recettes suivants sont arrêtés aux sommes de :

- Chapitre Subventions d'exploitation..... 198 000 €
- Chapitre Autres ressources..... 190 426 600 €

conformément au compte de résultat prévisionnel et au tableau de financement abrégé joints en annexe.

ARTICLE 3

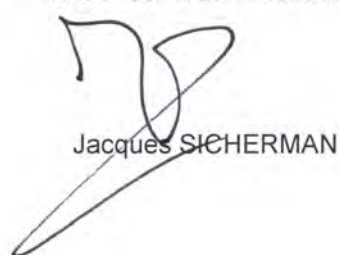
Le Directeur Général et l'Agent Comptable de l'Agence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHERMAN

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

DEPENSES	BUDGET APRES DM1	BUDGET APRES DM2	ECART DM2/DM1	RECETTES	BUDGET APRES DM1	BUDGET APRES DM2	ECART DM2/DM1
Personnel	14 572 600,00	14 572 600,00	-	Subventions d'exploitation	198 000,00	198 000,00	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 565 300,00	22 298 300,00	+ 5 733 000,00	Autres ressources	163 318 500,00	175 546 600,00	+ 12 228 100,00
Charges d'intervention	131 968 700,00	132 978 700,00	+ 1 010 000,00				
TOTAL DES DEPENSES (1)	163 106 600,00	169 849 600,00	+ 6 743 000,00	TOTAL DES RECETTES (2)	163 516 500,00	175 744 600,00	+ 12 228 100,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	409 900,00	5 895 000,00	+ 5 485 100,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 516 500,00	175 744 600,00	+ 12 228 100,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 516 500,00	175 744 600,00	+ 12 228 100,00

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

EMPLOIS	BUDGET APRES DM1	BUDGET APRES DM2	ECART DM2/DM1	RESSOURCES	BUDGET APRES DM1	BUDGET APRES DM2	ECART DM2/DM1
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	2 841 400,00	6 528 400,00	+ 3 687 000,00
Investissement	24 855 900,00	34 170 100,00	+ 9 314 200,00	Subventions d'investissement	-	-	-
				Autres ressources	14 880 000,00	14 860 000,00	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 855 900,00	34 170 100,00	+ 9 314 200,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	17 721 400,00	21 408 400,00	+ 3 687 000,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	7 134 500,00	12 761 700,00	+ 5 627 200,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

**DÉLIBÉRATION N° 2011/16 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME 2011**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R 213-32, R213-39, R213-41,
- Vu l'instruction DE-CF du 17 décembre 2008 révisée relative au suivi de l'exécution des programmes d'intervention des Agences de l'eau,
- Vu la délibération n° 2006/41 portant approbation du 9^{ème} Programme d'intervention 2007/2012,
- Vu la délibération n° 2009/31 relative à l'ouverture du contingent d'autorisations de programme 2010,
- Vu la délibération n° 2009/37 portant révision du 9^{ème} Programme d'intervention de l'Agence pour la période 2010-2012,
- Vu le bilan des annulations/réductions des aides du 9^{ème} Programme constatées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- Vu le bilan des autorisations de programme du contingent 2010,
- Vu la délibération n° 2010/19 relative à l'ouverture du contingent d'autorisations de programme 2011,
- Vu la délibération n° 2011/4 relative à la décision modificative n° 1 des autorisations de programme 2011,
- Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

Les autorisations de programme relatives aux dépenses du contingent 2011 sont modifiées comme suit :

Ligne	Désignation	Contingent prévisionnel 2011 après DM1 (en euros)	en -	en +	Contingent 2011 après DM2
I - LUTTE CONTRE LA POLLUTION					
11	Station d'épuration	23 000 000,00			23 000 000,00
12	Réseaux	49 853 840,07			49 853 840,07
13	Industries	20 077 210,45			20 077 210,45
14	Aides à l'élimination des déchets	3 000 000,00			3 000 000,00
15	Assistance technique à la dépollution	4 300 000,00			4 300 000,00
16	Primes pour épuration	-			-
17	Aide à la performance épuratoire	22 015 249,00		2 700 000,00	24 715 249,00
18	Agriculture	10 445 075,57			10 445 075,57
19	Divers pollution	600 000,00			600 000,00
TOTAL LUTTE CONTRE LA POLLUTION		133 291 375,09	-	2 700 000,00	135 991 375,09
II - GESTION DES MILIEUX					
21	Gestion quantitative de la ressource	5 159 584,31			5 159 584,31
23	Protection de la ressource	5 189 363,07			5 189 363,07
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 921 135,52			13 921 135,52
25	Eau potable	17 889 348,53			17 889 348,53
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	300 000,00			300 000,00
TOTAL GESTION DES MILIEUX		42 459 431,43	-	-	42 459 431,43
III CONDUITE ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES					
31	Etudes générales	3 259 746,23	968 000,00		2 291 746,23
32	Connaissances environnementales	8 134 230,08	719 000,00		7 415 230,08
33	Action internationale	1 183 676,71			1 183 676,71
34	Information, communication, consultations du public, et éducation à l'environnement	1 467 500,00	170 000,00		1 297 500,00
TOTAL CONDUITE ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES		14 045 153,02	1 857 000,00	-	12 188 153,02
IV - DEPENSES COURANTES ET AUTRES DEPENSES					
41	Dépenses de fonctionnement	4 443 800,00	735 000,00	16 000,00	3 724 800,00
42	Immobilisations	11 327 900,00	470 000,00	9 784 200,00	20 642 100,00
43	Dépenses de personnel	14 572 600,00			14 572 600,00
44	Charges de régularisation	1 950 000,00		6 977 000,00	8 927 000,00
TOTAL DEPENSES COURANTES ET AUTRES DEPENSES		32 294 300,00	1 205 000,00	16 777 200,00	47 866 500,00
V - Contribution à l'ONEMA					
60	Contribution à l'ONEMA	7 760 000,00	575 000,00		7 185 000,00
TOTAL GENERAL DES AP		229 850 259,54	3 637 000,00	19 477 200,00	245 690 459,54

ARTICLE 2

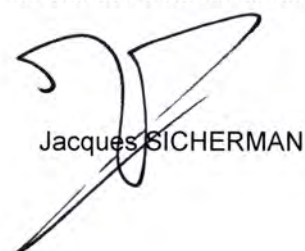
Le Directeur Général de l'Agence est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHÉRIAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

**DÉLIBÉRATION N° 2011/17 : OUVERTURE DU CONTINGENT DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME 2012**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R213-32, R213-39, R213-41,
- Vu l'instruction DE-CF du 17 décembre 2008 relative au suivi de l'exécution des programmes d'intervention des Agences de l'eau,
- Vu la délibération n° 2006/41 du 23 novembre 2006 relative à l'adoption du 9^{ème} Programme d'intervention de l'Agence portant sur la période 2007-2012,
- Vu la délibération n° 2009/37 portant révision du 9^{ème} Programme d'intervention de l'Agence pour la période 2010-2012,
- Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

Les autorisations de programme relatives aux dépenses du contingent 2012 sont ouvertes comme suit :

Ligne	Désignation	Contingent prévisionnel 2012 (en euros)
I - LUTTE CONTRE LA POLLUTION		
11	Station d'épuration	18 000 000,00
12	Réseaux	37 000 000,00
13	Industries	15 500 000,00
14	Aides à l'élimination des déchets	3 000 000,00
15	Assistance technique à la dépollution	4 300 000,00
16	Primes pour épuration	
17	Aide à la performance épuratoire	23 000 000,00
18	Agriculture	8 300 000,00
19	Divers pollution	600 000,00
TOTAL LUTTE CONTRE LA POLLUTION		109 700 000,00
II- GESTION DES MILIEUX		
21	Gestion quantitative de la ressource	9 700 000,00
23	Protection de la ressource	4 300 000,00
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	30 500 000,00
25	Eau potable	18 500 000,00
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	300 000,00
TOTAL GESTION DES MILIEUX		63 300 000,00
III CONDUITE ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES		
31	Etudes générales	1 840 000,00
32	Connaissances environnementales	6 591 000,00
33	Action internationale	1 000 000,00
34	Information, communication, consultations du public, et éducation à l'environnement	1 621 900,00
TOTAL CONDUITE ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES		11 052 900,00
IV - DEPENSES COURANTES ET AUTRES DEPENSES		
41	Dépenses de fonctionnement	3 499 100,00
42	Immobilisations	1 844 000,00
43	Dépenses de personnel	14 777 950,00
44	Charges de régularisation	1 950 000,00
TOTAL DEPENSES COURANTES ET AUTRES DEPENSES		22 071 050,00
V - Contribution à l'ONEMA		
60	Contribution à l'ONEMA	6 420 000,00
TOTAL GENERAL DES AP		212 543 950,00

ARTICLE 2

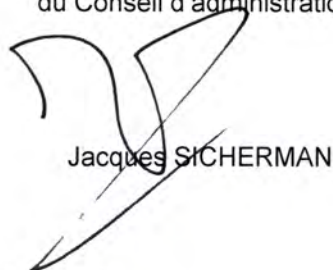
Le Directeur Général de l'Agence est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHÉRMAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

DÉLIBÉRATION N° 2011/18 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R213-32, R213-39 et R213-41,
- Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux budgets, notamment son article 16,
- Vu la circulaire n° 2MPAP-11-3074 du 21 juillet 2011 de la Direction du Budget relative à la préparation des budgets des opérateurs pour l'année 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

Le budget primitif de l'exercice 2012 est adopté tel qu'il est présenté par le Directeur général de l'Agence.

L'autorisation de programme relative à l'opération « Remplacement des convecteurs électriques » est adoptée pour un montant de 800 000 €.

ARTICLE 2

Les montants plafonds des quatre chapitres de dépenses suivants sont arrêtés aux sommes de :

- Chapitre Intervention..... 170 976 150 €
- Chapitre Fonctionnement..... 7 947 600 €
- Chapitre Personnel..... 14 777 950 €
- Chapitre Investissement..... 1 844 000 €

conformément au compte de résultat prévisionnel et au tableau de financement abrégé joints en annexe.

ARTICLE 3

Il est pris acte du plafond d'emplois 2012 de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fixé à 208 ETPT.

ARTICLE 4

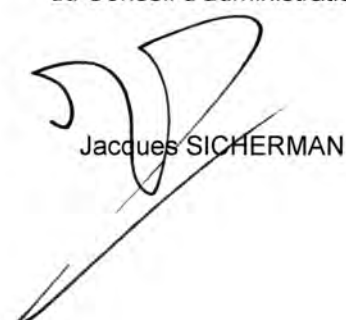
Le Directeur Général et l'Agent Comptable de l'Agence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHÉRMAN

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

DEPENSES	Exécution 2010	Estimation 2011	BP 2012	RECETTES	Exécution 2010	Estimation 2011	BP 2012
Personnel	13 775 917,49	14 572 600,00	14 777 950,00	Subventions d'exploitation	254 377,43	198 000,00	268 500,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 043 196,63	22 298 300,00	7 947 600,00	Autres ressources	173 227 709,83	175 546 600,00	168 876 900,00
Charges d'intervention	139 749 770,19	132 978 700,00	158 113 150,00				
TOTAL DES DEPENSES (1)	171 568 884,31	169 849 600,00	180 838 700,00	TOTAL DES RECETTES (2)	173 482 087,26	175 744 600,00	169 145 400,00
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	1 913 202,95	5 895 000,00	-	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	-	-	11 693 300,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	173 482 087,26	175 744 600,00	180 838 700,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	173 482 087,26	175 744 600,00	180 838 700,00

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

EMPLOIS	Exécution 2010	Estimation 2011	BP 2012	RESSOURCES	Exécution 2010	Estimation 2011	BP 2012
Insuffisance d'autofinancement	-	-	9 161 800,00	Capacité d'autofinancement	3 208 909,58	6 528 400,00	-
Investissement (dont interventions 12 863 000 €)	19 552 948,32	34 170 100,00	14 707 000,00	Subventions d'investissement	-	-	-
				Autres ressources	16 098 609,83	14 880 000,00	14 065 700,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 552 948,32	34 170 100,00	23 868 800,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	19 307 519,41	21 408 400,00	14 065 700,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	245 428,91	12 761 700,00	9 803 100,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2011

DÉLIBÉRATION N° 2011/19 : PRÉPARATION DU 10^{ème} PROGRAMME

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-8-1, R213-33 et suivants,
 - Considérant la nécessité que soit précisé le cadre stratégique des travaux d'élaboration du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau,
 - Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence de l'eau,
- et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Les propositions d'orientations stratégiques opérationnelles relatives à la préparation du 10^{ème} Programme, fondées sur les réflexions de la Commission des Programmes du 19 septembre 2011, telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration et précisées dans sa séance du 14 octobre 2011, sont adoptées. Elles seront soumises au Comité de bassin dans sa séance du même jour.

ARTICLE 2 :

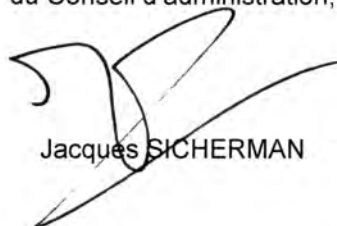
Le Conseil d'Administration demande au Directeur général de l'Agence de l'eau de poursuivre, sur ces bases, les travaux de préparation du 10^{ème} Programme afin de lui soumettre, lors de sa prochaine réunion du 8 décembre 2011, les pistes possibles relatives aux modalités de déclinaison de ces orientations générales.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Jacques SICHÉRMAN